

+

Membres en exercice	11
Présents	8
Représentés	0
Votants	8
Exprimés	8
Pour	0
Contre	8

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal

du 17 octobre 2025

Délibération n° 65/2025

portant sur l'adhésion à la convention santé du
CDG87

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 17 octobre 2025 à 14h30, selon convocation en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND – Sylvain CASSORE - Rachel HAAG – Pierre HACHIN – Edith LEGER - Marie LINET – Renée PIRONNET- Jérôme SUET.

Absentes excusées : Léa BLANC-BRIAND - Carole RELAND.

Absent : Pierre MANDON

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-12 et l'article L.827-7 prévoyant que les centres de gestion concluent des conventions de participation au titre de la protection sociale pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'Accord Collectif National portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux du 11 juillet 2023,

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de ne pas adhérer à la convention de participation du CDG87,

-de se prononcer ultérieurement sur le choix entre la labellisation ou la convention de participation mise en place par la collectivité.

Fait à MARVAL, le 20 octobre 2025

Pierre HACHIN
Maire

Marie LINET,
Secrétaire de séance

